

Circularaire 87 E/P

- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE -
-----Postes d'enseignement du français
en Tripolitaine

Le Nidhara de l'Instruction Publique en Tripolitaine dispose de 4 postes d'instituteurs musulmans chargés de l'enseignement du français dans les écoles secondaires.

Les instituteurs affectés à ces postes percevront un traitement net de 40 livres Lybiennes par mois. Ils seront logés gratuitement et auront la possibilité de choisir, à l'intérieur de la Province, le lieu de l'emploi.

Les postes offerts seront réservés à des fonctionnaires titulaires (Instituteurs de langue française ou maîtres de langue arabe de la catégorie A).

Les candidatures seront reçues à la Direction de l'Instruction Publique - Service de l'Enseignement Primaire - jusqu'au 18 Juin 1953, délai de rigueur./.

Le Directeur de l'Instruction Publique

Lucien PAYE